



LA COMMUNE D'AGOU : UN POTENTIEL TERRITORIAL AUX PORTES DU GRAND-ABIDJAN

THE COMMUNE OF AGOU: A TERRITORIAL POTENTIAL ON THE GATES OF GREATER ABIDJAN

LANGUI Yao Paceli

Docteur, Equipe de Recherche Espace Système et Prospective (ERESP), Institut de Géographie Tropicale,
Université Félix Houphouët-Boigny, d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONAN-KOUAME Honorée Ghislaine

Maître-Assistante, Equipe de Recherche Espace Système et Prospective (ERESP), Institut de Géographie
Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

FROUMAN Ouattara Bourahima

Assistant, Equipe de Recherche Espace Système et Prospective (ERESP), Département de Géographie,
Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire)

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.20335262>

Résumé

Du petit village *atchan*, Abidjan s'est développée au fil des années pour devenir aujourd'hui cette grande métropole (Grand Abidjan) d'environ 3846 km². Dans son processus de développement, le Grand Abidjan phagocyte des espaces périurbains et impacte leur aménagement comme c'est le cas avec la commune d'Agou. La présente étude veut promouvoir le développement de la commune d'Agou en mettant en exergue d'une part ses atouts et d'autre part ses faiblesses. Pour y parvenir, la méthodologie adoptée s'est appuyée sur la recherche documentaire, l'observation de terrain et l'interview. La combinaison de toutes ces techniques a permis d'obtenir des résultats qui s'articulent autour d'une part des potentialités de développement humain, physique, infrastructurel d'Agou et d'autre part des défis environnementaux auxquels la commune est confrontée.

Mots-clés : Grand-Abidjan, Agou, développement, potentialités, défis

Abstract

From a small *Atchan* village, Abidjan has grown over the years to become the large metropolis (Greater Abidjan) it is today, covering approximately 3,846 km². In its development process, Greater Abidjan is absorbing peri-urban areas and impacting their planning, as is the case with the municipality of Agou. This study aims to promote the development of the municipality of Agou by highlighting both its strengths and weaknesses. To achieve this, the methodology employed relied on documentary research, field observation, and interviews. The combination of these techniques yielded results that focus on Agou's potential for human, physical, and infrastructural development, as well as the environmental challenges the municipality faces.

Keywords: Greater Abidjan, Agou, development, potentialities, challenges

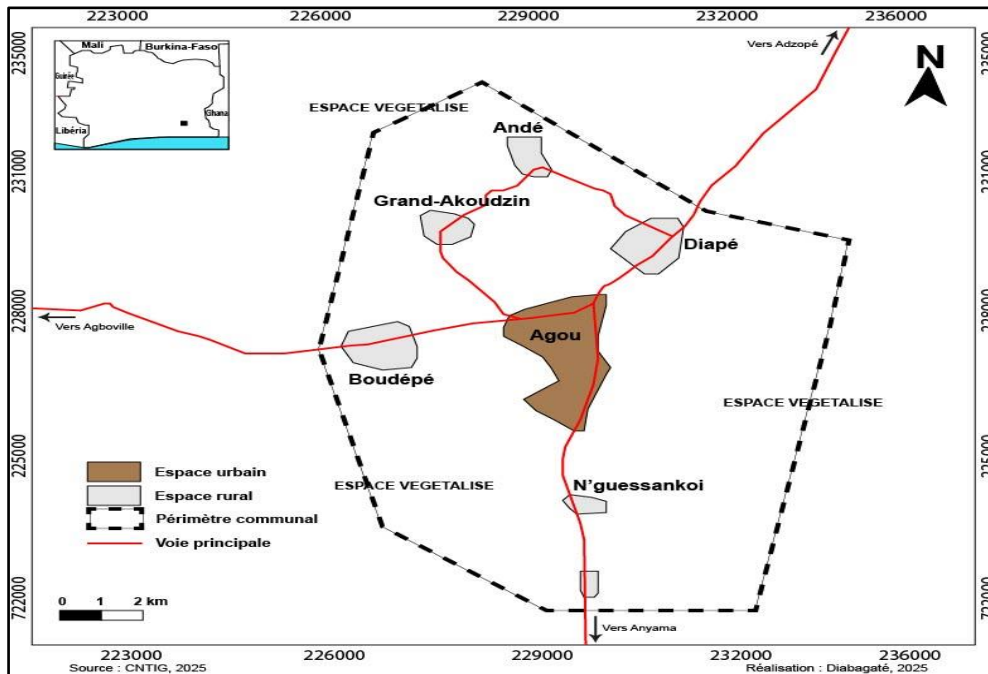
Introduction

Capitale économique de la Côte d'Ivoire, Abidjan qui en incarne la vitrine est résolument tourné vers le développement qui a permis à cette métropole d'étendre son tissu urbain à travers des investissements de grandes

envergures. Au nombre de ces projets structurants, figurent les infrastructures socio-économiques avec l'ouverture de nouvelles voies reliant un ensemble d'espaces communaux. Ces investissements étatiques visent à répondre aux nombreux déficits afin de fluidifier et de désengorger la ville d'Abidjan. De ce fait, va naître le Grand-Abidjan. Avec une superficie d'environ 3846km², il s'étend au Sud sur l'axe Abidjan-Bingerville, à l'Ouest sur l'axe Abidjan-Dabou et au Nord sur l'axe Abidjan-Azaguié et Abidjan-Alépé. Sa population est estimée à 5,4 millions d'habitants soit 25% de la population du pays. Le Grand Abidjan est le moteur économique et génère près 60% du produit intérieur brut. Dans cette dynamique urbaine effrénée, le Grand Abidjan par effet de drainage, attire et polarise de nombreuses localités qui se retrouvent à sa porte comme c'est le cas avec la commune d'Agou.

C'est une commune située au PK 85 de l'axe Abidjan-Abengourou, à 15 km d'Adzopé (chef-lieu de département) et à 45 km du Grand Abidjan à partir de la commune d'Azaguié. La sous-préfecture d'Agou a été créée par décret N 69-538 du 22 décembre 1969 à la suite de l'éclatement de la sous-préfecture d'Adzopé. Elle a été ouverte officiellement le 04 janvier 1971. Erigée en commune par loi N 85-1085 du 17 octobre 1985. Le périmètre communal s'étend sur une superficie de 190 km² et englobe dans ses limites 06 villages dont celui d'Ayallo, de Diapé, de N'guessankoi, de Boudépé, de Grand Akoundzé et d'Andé, ainsi que les campements qui leur sont rattachés. Issue de la région de la Mé (Cf. figure 1), la commune d'Agou fait partie des six communes que compte le pays attié. C'est une commune à caractère rural avec des atouts naturels encore peu exploités. Il s'agit d'un espace relais pour des aménagements futuriste. Un territoire immense qui offre des opportunités et qu'il conviendrait d'analyser.

Figure 1 : Les limites communales d'Agou dans la région de la Mé



1-Approche méthodologique de l'étude

Ce travail a pour objectif essentiel de mettre en exergue les atouts de la commune d'Agou dont la proximité avec le Grand Abidjan pourrait créer une interaction entre ces deux entités territoriales de tailles distinctes. La méthodologie qui soutient ce travail s'est appuyée sur la recherche documentaire a porté essentiellement sur les données secondaires, statistiques, urbanistiques, cartographiques et de développement local afin d'une meilleure appréhension de certaines réalités du terrain (évaluer de la croissance de la commune, les atouts...). Aussi, l'observation directe menée dans les quartiers et villages a-t-elle permise d'apprécier l'état et le niveau des équipements, des infrastructures et de recenser les offres de développement. Enfin, ces données statistiques ont favorisé la compréhension de la dynamique, la structuration et la répartition spatiale de la population à travers la taille des ménages.

La méthodologie s'est appuyée sur les techniques de collecte de données, de traitement de ces données et définir des variables d'étude qui ont permis de quantifier et qualifier les potentialités de cette commune. La combinaison de toutes ces techniques a permis d'obtenir des résultats qui s'articulent autour d'une part des potentialités de développement d'Agou et d'autre part des défis auxquels Agou est confrontées.

2. Des atouts indéniables pour la commune d'Agou

2.1 Une nature généreuse

A l'image des communes dans la région de la Mé, le relief à Agou est en général dominé par la platitude et des espaces accidentés par endroit. Ici, les vallées sont relativement drainées avec des versants moins rigides. De plus, Agou est une zone de forêt dense. La concentration des paysans, la densité de l'agriculture et l'exploitation abusive des bois d'œuvre et d'ébénisterie font pression sur cette forêt qui tend à disparaître. La circonscription est arrosée par 03 rivières intarissables en saison sèche que sont le Massan, la Mé et la Mafou. Le climat est de type attiéen à quatre saisons : 02 saisons sèches et 02 saisons pluvieuses.

2.2 Une population diversifiée en croissance continue

L'histoire enseigne que la circonscription est habitée par des attié qui seraient venus du Ghana. Ce peuple qui fait partie du groupe Akan lagunaire serait installé dans un premier temps à Asseudji (village situé dans la sous-préfecture d'Afferry, département d'Akoupé). Il aurait ensuite migré sur son site actuel. Le village d'Agou a été créé par une femme qui s'appelle APONIN Akou, par déformation AGOU signifierait "*envoyer quelqu'un*". La sous-préfecture d'Agou compte un seul canton Tchoya qui signifie couvert de palmiers. Avec la mise en vigueur du statut des rois et chefs traditionnels, le canton Tchoya est restauré et son chef actuel est nanan Yapi Seka Didier. La circonscription d'Agou est peuplée en majorité par les attié (90%), les burkinabés, les maliens, les nigériens, etc. (9%), les allochtones (1%). La population de la circonscription d'Agou est localisée dans les villages et chef-lieu de sous-préfecture et commune, avec une forte croissance démographique 26.692 en 2014 (RGPH 2014) et 31.091 habitants selon le RGPH 2021. Le groupe attié constitue le peuple autochtone qui parle la langue attié dont le nom traditionnel est le Tchoya. Chaque village est dirigé par un chef traditionnel entouré par des notables. Le système de génération ou classe d'âge, la pratique des danses traditionnelles, des rituels mystiques, l'invocation des ancêtres sont toujours en vigueur. Le mariage endogène y est très pratiqué et le système du patriarcat prédomine. Toute les religions chrétiennes (l'Eglise Catholique, les Eglises Protestantes, le Christianisme Céleste, l'Eglise Harriste, ...), l'Islam et l'Animiste sont représentées dans la commune d'Agou. Ces dénominations religieuses y coexistent harmonieusement.

2.3 Une présence d'infrastructures et équipements socio-collectifs

Ces infrastructures et équipements jouent un rôle essentiel pour le développement et la croissance économique. La commune d'Agou enregistre une pléthore d'équipements et d'infrastructures socio-collectifs : infrastructures routières et des équipements à caractère social de base (fourniture en électricité, approvisionnement en eau potable, réseaux de communication, établissements de formation et de santé).

La commune d'Agou est reliée au Grand Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire par des routes principales et secondaires praticables en toutes saisons. De même, tous les villages de cette localité sont traversés par des routes de catégories secondaires entretenues par les services de la Mairie. Quant aux ouvrages de franchissement (ponts), la commune en dispose d'un seul en bon état et fonctionnel situé à l'entrée de la ville avec de balises de protection totalement réhabilitées (Cf. Photo 2). En outre, des ouvertures de voies ont été réalisées par la Mairie en 2024 et 2025 respectivement à Agou et Diapé pour un total de 6 Km de route. En 2024, la commune a bénéficié de 3,5 Km de bitume urbain grâce à un programme gouvernemental qui vient renforcer un bitume ancien en dégradation avancé estimé à 2 Km. Ce projet a permis à la ville d'Agou d'offrir aux usagers une fluidité dans leur déplacement ainsi que des marchandises. Ici l'état de la voirie est une fierté. Ce réseau routier permet de relier le Grand Abidjan en 40 minutes et facilite les échanges.

Photo 1 : Vue de l'état de la voie principale d'Agou



Prise de vue : Langui Y., 2025

De même, un effort considérable a été fait par l'Etat pour créer des infrastructures scolaires et sanitaires de qualités dans la commune d'Agou. La construction des écoles de proximités et des centres sanitaires a connu une véritable accélération par la mise en œuvre de la politique sociale du conseil régional. Ces équipements couvrent environ 60% du territoire communal. La commune d'Agou compte 23 écoles primaires, 05 écoles maternelles, 01 Lycée Moderne, 03 Collèges de proximité et 01 établissement d'enseignement secondaire privé. Il est à noter que chaque village est doté au moins d'une école primaire. Toutes ces écoles sont confrontées à un problème de tables-bancs dont un déficit de 2000 en 2024 selon les services de la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA). Au niveau du secondaire, la commune dispose de 03 Collèges de proximité dont celui de Grand-Akoudzin, de Boudépé et de Diapé. Le privé n'est pas représentatif avec seulement 01 Collège privé d'enseignement général (AS Pouskine). Seul, le Lycée moderne d'Agou reste la locomotive de l'enseignement secondaire. Créé en 1978, le lycée d'Agou est situé sur une superficie de 10 hectares dont seulement la moitié est construite. Ce vaste espace est confronté à des problèmes d'entretien et de sécurité. En effet, le Lycée n'a pas de clôture. Ainsi, des troupeaux de bœufs traversent en salissant l'établissement par leurs défécations. Leur présence surtout à la sortie de l'école met la vie des élèves en danger. A cette réalité s'ajoute les malades mentaux qui déambulent ainsi que des personnes anonymes qui accèdent à l'établissement. Il est impérieux d'envisager la clôture de ce temple du savoir (Cf. Photo 2).

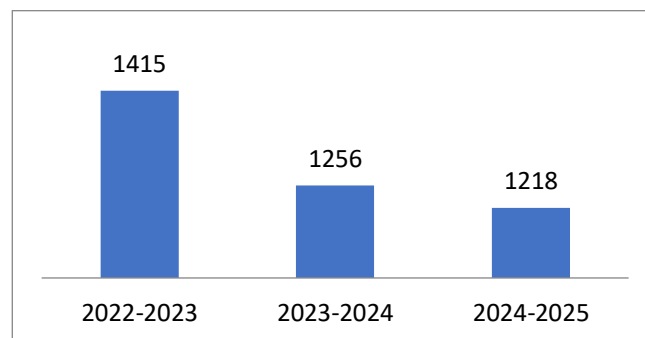
Photo 2 : Vue de l'entrée du lycée se résumant en ce pan de clôture



Prise de vue : KONAN H., 2025

Vieux de 40 ans, le Lycée Moderne d'Agou demande une réhabilitation totale tant au niveau des toitures qu'au niveau des installations électriques et plomberie. Cet établissement dispose seulement de 30 salles pour 40 classes pédagogiques. Cette situation fait que les classes de sixièmes et cinquième sont obligées de fonctionner en double vacation en raison de leur sureffectif (moyenne de 70 élèves) par classe. A cela s'ajoute un déficit en enseignants. Cependant, en raison des collèges de proximité, les effectifs d'élèves au lycée d'Agou ont considérablement baissé au cours des dernières années comme l'atteste la figure 2 ci-dessous. L'engagement des parents pour scolariser leurs enfants est à mettre en évidence et nécessite encore des efforts pour l'acquisition d'autres infrastructures afin d'accélérer son développement en matière éducatif.

Figure 2 : Etat des effectifs au lycée moderne d'Agou



Source : DRENA Adzopé, 2025

Au niveau du dispositif sanitaire, la commune d'Agou s'est dotée de 04 centres communautaires et 01 centre de santé urbaine (CSU). Le centre de santé urbain d'Agou fait partie du District Sanitaire d'Adzopé (Cf. Photo 3). Bel ouvrage, Il a une population de 7491 habitants en charge. Le réseau sanitaire comprend les villages

d'Agou, Ayalo et N'guessankoi. D'une capacité de d'accueil de 07 lits en hospitalisation et de 05 lits pour la suite de couches à la maternité, le centre de santé urbain d'Agou est le centre de référence des Centres Ruraux d'Andé, Boudépé, Diapé et Grand-Akoudzin. Le CSU d'Agou est un centre relai qui dépend de l'hôpital général et du CHR d'Adzopé. Le taux de fréquentation de ce centre en 2023 s'élève à 60% dont 40% pour les accidentés de moto et les hospitalisations liées au paludisme. Ce centre enregistre en plus une pharmacie et un laboratoire. Cependant, son plateau technique est vétuste. A ces dispositifs sanitaires publics s'ajoutent une clinique privée dénommée Espace Saint-Jacques et une pharmacie SHEKINA qui ravitaillent les dépôts installés dans tous les villages. Le système sanitaire dans la commune d'Agou est relativement bien structuré malgré un besoin en équipements modernes. Globalement, ces infrastructures facilitent l'amélioration de la productivité des entreprises, attirent les investissements, facilitent le transport des biens et des personnes et améliorent la qualité de vie.

Photo 3 : Vue de la façade du centre de santé urbain d'Agou, un édifice flamboyant



Prise de vue : Frouman Ouattara, 2025

Au niveau de l'approvisionnement en électricité, eau potable et réseau de communication, Tous les villages de la commune d'Agou sont électrifiés. Cependant, la joie des populations liée à son accès est estompée par le manque d'entretien et d'éclairage public dans les villages. En 2022 le quartier Résidentiel a bénéficié de 600m de câble électrique alors que l'électrification des quartiers Jeune et Résidentiel extension demeure au titre des projets de la Marie. En ce qui concerne l'adduction en eau potable, à l'exception de 02 villages, 05 localités de la commune sont dotées d'un château d'eau géré par la SODECI. Quant aux 02 autres villages à savoir Ayallo et N'guessankoi, ils bénéficient chacun de l'Hydraulique Villageois Améliorée (HVA). Concernant la téléphonie, la commune d'Agou est couverte par trois opérateurs de téléphonie mobile à savoir Orange Côte d'Ivoire, MTN Côte d'Ivoire et Moov Afrique. Pour le fixe, à l'exception d'Ayallo et N'guessankoi, 05 localités (Agou, Andé, Boudépé, Diapé et Grand-Akoussin) sont équipées de téléphones fixes. La présence d'un réseau téléphonique, l'électricité et l'accès à l'eau potable pour la population d'Agou sont des indicateurs de développement qui pourraient être renforcés.

Plus encore, la commune dispose d'équipements commerciaux collectifs. En effet, la commune dispose de 06 marchés, de 12 travées (Andé, Ayallo, Boudepé, Diapé, Grand-Akoudzin, N'guessankoi) et un marché moderne à Agou (Cf. photo 4). Les jours d'affluence sur les marchés de Boudépé, de Diapé et de Grand-Akoudzin sont les jeudis et dimanches. Les échanges dans ces villages se font sur des marchés couverts qui jouent un rôle d'animation et d'attraction pour les localités. On y rencontre de petits commerçants, des détaillants qui fournissent des produits appréciés par la population. Le grand marché d'Agou rencontre quant à elle quelques difficultés d'approvisionnement dues à la faible production des cultures vivrières. Le circuit d'approvisionnement de ce marché part des villages environnants concernant le manioc. La ville d'Abidjan et la sous-préfecture de Bonanhoui dans le département d'Akoupé sont les principaux pourvoyeurs en bananes et légumes. Par ailleurs, la commune dispose d'un abattoir dégradé et insalubre ne répondant pas aux normes d'hygiène. L'abatage des animaux est très faible. En 2024 seulement 96 têtes de bovin ont été abattues. La population communale est très peu consommatrice de viande de bœuf. Elle préfère le poulet et le poisson. Cela justifie la présence de nombreuses chambres froides dans la commune.

Photo 4 : Vue de l'affluence un jour de marché (vendredi) au marché d'Agou



Prise de vue : Langui Y., 2025

2.4 Des services publics et divers bien représentés

Dans la commune d'Agou, les services publics sont faiblement représentés et très peu équipés. La sous-préfecture, la mairie et les services de sécurité constituent l'essentiel de l'administration, cependant se présentent à côté, des services divers participant à l'animation et au dynamisme de la commune.

Les services de la sous-préfecture sont aménagés dans un bâtiment administratif qui comprend (01) bureau du Sous-préfet, (01) secrétariat, (01) une salle d'attente pour visiteur, (01) salle de réunion, (01) bureau des archives, (04) bureaux pour les agents et (01) grande salle qui abrite l'état civil. Le bâtiment est en bon état mais la baisse de tension électrique ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions et endommage le matériel de travail. La sous-préfecture dispose de 02 motos pour la ventilation des courriers. Elle fonctionne avec 13 agents relativement insuffisants pour l'ensemble des services. Ce déficit du personnel devra être comblé par le recrutement de (02) gardes de sous-préfectures et (01) agent de bureau. Les bureaux de la sous-préfecture sont équipés en mobilités de bureau. Cependant, l'outil informatique n'existe plus en raison des cambriolages à répétition. De plus, la résidence du Sous-préfet est un bâtiment privé sous bail car le bâtiment administratif sensé abriter la résidence est dégradée. La résidence actuelle se compose d'une villa base de (03) chambres et (02) dépendances en très bon état et bien équipées.

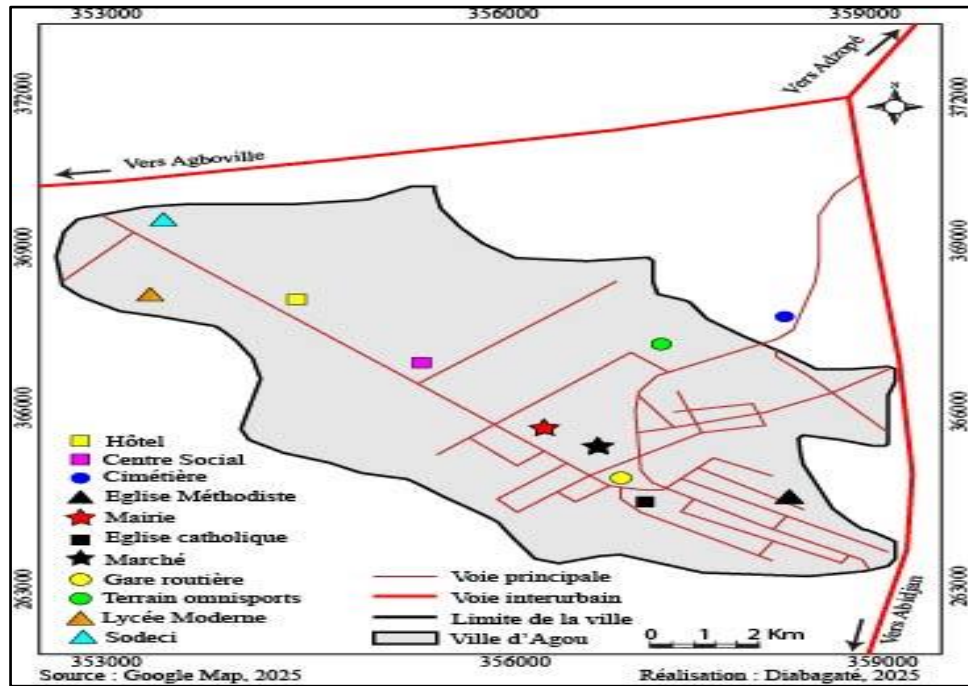
Au niveau de la Mairie, Agou compte (27) conseillers municipaux dont le Maire et 03 adjoints. Des chefs de services au nombre de 05 : le secrétaire administratif, le service socioculturel, le service technique, le service financier et le secrétariat général de la Mairie. Ces services sont administrés par des fonctionnaires de l'Etat sous la supervision du Maire et l'engagement des populations qui s'organisent autour des mutuelles de développement dont les plus actives sont la MUDEA (Mutuelle de Développement d'Agou), la Fédération des Femmes d'Agou (FFA) et l'Union des Jeunes (UJ). Ces mutuelles fournissent des aides aux personnes indigentes et construisent des salles de classes dont (03) trois classes dans le village de Boudepé. La présence de l'autorité communale à Agou marque le rapprochement des populations aux services décentralisés de l'Etat. La déclaration à l'état civil, le permis d'inhumation et divers documents administratifs sont les actes majoritairement exécutés par les services municipaux soient 60% des activités menées. Point besoin de se rendre à Abidjan ou à Adzopé, chef-lieu de région.

La sécurité dans la commune d'Agou est maintenue par un poste de forestier et une brigade de la gendarmerie nationale. Le poste forestier fonctionne avec 07 agents. Ces activités portent pour l'essentiel l'exploitation forestière, les produits secondaires de la forêt, le reboisement et la lutte contre les feux de brousse, ainsi que la lutte contre le braconnage et le trafic de la viande de brousse. Quant à la brigade de gendarmerie pour mission d'assurer la sécurité des populations et de leurs biens. Cette brigade couvre les sous-préfectures de Bécédi-Brigan et de Yakassé-Mé. Les faits enregistrés au niveau de la commune pendant l'année 2022 portent sur les accidents de la circulation routière, les infractions et les agressions sexuelles. Par ailleurs, la commune ne dispose pas à ce jour de poste de commissariat.

Dans la commune d'Agou, de nombreux autres services y sont présents. L'étude a permis de recenser un Bureau de Poste à Boudepé et un Centre de Distribution Rurale (CDR) dans la commune d'Agou. Depuis l'avènement du mobile, les activités de la poste sont au ralenti. En effet, les abonnements aux boîtes postales sont très peu. Le service courrier de la poste est aujourd'hui concurrencé par celui des services informels menés dans les gares routières. La commune ne dispose pas de banques classiques cependant, les caisses d'épargne et de crédit sont représentées par une microfinance dénommée Caisse d'Epargne et de Crédit Kèlècho d'Agou (CECKA) qui fonctionne très bien. Aussi, la COOPEC installée à Grand-Akoudzin souffre d'épargnants. La Société de

Distribution de l'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI) a une bonne couverture. Sur 07 villages que compte la commune, la SODECI est présente dans 05 villages y compris le chef –lieu. 02 villages dont Ayallo et N'guessankoi sont dotés chacun d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA). La commune compte également une seule station-service dénommée IVOIRE WIN située à l'entrée de la ville. Cette station reçoit environ une centaine de véhicules par jour. C'est une affluence jugée faible en raison de sa position de ville de transit. La majorité des véhicules qui la traverse font leur ravitaillement à Abidjan ou à Adzopé. Cette distribution spatiale des services est mise en exergue à travers la figure 3 ci-dessous.

Figure 3 : Distribution spatiale des infrastructures et équipements à Agou



2.5 Une faible présence d'activité agro-pastorale et industrielle

L'agriculture est composée de cultures de rentes et de cultures vivrières. Le cacao et l'hévéa sont les principales cultures d'exportation. Ils fournissent environ 36% de la production du département d'Adzopé. Quant aux cultures vivrières, le manioc, l'aubergine, la tomate, le piment, le gombo et la banane plantain constituent l'essentiel des cultures vivrières 20%. Le secteur pastoral est bien diversifié avec un accent mis l'élevage des bovins, des ovins, des caprins, des porcins et de la volaille est pratiquée de façon primaire. Des efforts doivent être faits pour le développement de ce secteur. Tout comme l'élevage, l'aquaculture est au stade embryonnaire. L'encadrement des acteurs se fait d'une part, par l'intermédiaire de la Direction départementale de l'agriculture représentée dans la circonscription d'Agou par le Secteur de Développement Rural (SDR) et d'autre part par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Le secteur agro-pastoral regroupe 42% de la population active. Ce secteur mérite d'être développé et pourrait constituer l'un des greniers de la ville d'Abidjan.

Quant au secteur industriel, il est pratiquement inexistant et très peu développé dans la commune d'Agou. Ce secteur s'organise qu'autour de trois (03) boulangeries modernes dont la prestigieuse boulangerie "FLOGUESS GROUP" au Centre-ville (Cf. photo 5) qui approvisionne la majeure partie des villages en pain et produits dérivés dont les viennoiseries. S'ajoutent à ce secteur industriel, deux (04) petites unités de production d'attiéké respectivement installées à Agou, à Diapé, à Andé et à Grand-Akoudzin. Aussi, la commune dispose d'unités de scieries dont la plupart évolue de façon clandestine car ne disposant pas d'agrément. Globalement, la commune d'Agou a un secteur industriel inexistant qui peut s'ouvrir aux opérateurs économiques de la capitale.

Photo 5 : Vue de la boulangerie FLOGUESS GROUP : fleuron de l'industrie locale



Prise de vue : Langui Y., 2025

2.6 Un secteur privé en plein essor

Il s'agit du transport et des entreprises commerciales. Le transport connaît un début de développement. Les grandes localités disposent d'espaces affectés à de petites gares routières à proximité des marchés. Agou est doté d'une gare routière bitumée. Ici, les moyens de locomotion sont les mini-cars et les berlines assurant l'essentiel du trafic. Aussi, pour desservir les villages, les motocyclistes sont utilisés comme seuls moyens de transports. (Cf. Photo 6). Malheureusement la ville ne dispose pas de compagnie moderne de transport. Pour se rendre à Abidjan les populations ont le choix entre les mini cars (massa) pas très confortables ou espérer avoir une place dans un véhicule en transit.

Photo 6 : Vue de moyens de transport urbain (motos-taxis)



Prise de vue : Langui Y., 2025

A l'instar de cette photo, les motos-taxis sont les principaux moyens de transport urbain à Agou.

La commune peut également s'appuyer sur des entreprises florissantes. Depuis 2006, des opérateurs économiques pour la plupart des nationaux y ont énormément investi. Ces investissements se matérialisent par la réhabilitation de l'auberge municipale concédée à un opérateur économique privé situé sur la route du lycée. A cela s'ajoute seulement 02 boulangeries modernes, 01 pharmacies dénommée la Grande Pharmacie d'Agou avec des dépôts de médicaments dans tous les villages. On note par ailleurs 06 magasins de dépôts de gaz butane pour les ménages, de boissons, de ciments et des caves. Il faut signaler également l'existence de 02 superettes, de petites boutiques, des kiosques, des buvettes et de petites agences de transfert d'argent (ORANGE money, MTN money, MOOV money et WAVE).

Au niveau hôtelier, la commune dispose de 11 établissements hôteliers dont le plus important est l'hôtel Résidentiel (ex. Auberge), aujourd'hui en réhabilitation. Ces établissements hôteliers accueillent chaque année des milliers de festivaliers venus de tout le pays. Des festivals tels que : « Allons à Boudepé, Bognan vacances », « FIC 3A », « la fête des ignames à Grand Akoundzé » sont les plus attractifs.

3. Défis de développement de la commune d'Agou : une prépondérance des problèmes environnementaux

Malgré les nombreux efforts des autorités communales, la commune d'Agou est confrontée dans son développement à des disfonctionnements se résumant aux problèmes environnementaux. La prolifération des dépôts sauvages, le manque d'entretien des édifices publics et les occupations anarchiques du domaine sont les principales causes de la dégradation du paysage urbain.

3.1 Une prolifération des dépôts sauvages

La commune abrite de nombreux dépôts d'ordures qui traduisent à la fois l'indiscipline des populations et l'incapacité des autorités à trouver une réponse durable à ce problème. La plupart des quartiers et villages croulent sous le poids des dépôts sauvages. Cette situation est due au manque de barque à ordures comme on peut le constater au quartier Attiekoi (Cf. Photo 7). Ici les terrains nus, les bassins marécageux et les abords de routes sont les lieux propices pour déversement des déchets de ménagers. Il suffit d'un tout petit tas d'ordure déposé pour que l'espace devienne en quelque jour une immondice.

Photo 7 : Vue d'un dépôt sauvage au quartier Attiekoi



La commune ne dispose pas de décharges publiques selon le responsable du service technique. Le ramassage des ordures ne se fait pas quotidiennement en raison du manque de carburant et de l'insuffisance du matériel d'assainissement ; seulement un tracteur et trois tricycles assurent le service dans la commune. Le ramassage se fait deux fois par semaine dans la ville et un fois dans les villages. Trois agents sont commis à cette tâche. La quantité d'ordure journalière est estimée à 100 tonnes.

3.2 Le manque d'entretien des infrastructures

Le problème d'entretien des édifices implantés dans la commune semble être un casse-tête pour les acteurs du développement. On recense plusieurs équipements en dégradation et ruines. Les plus visibles sont matérialisés par la première station de la ville d'Agou située à l'entrée sud et l'ancienne caisse nationale des caisses d'épargne (Cf. Planche photo 1). Il y a quelques années, ces bâtiments constituaient la fierté des populations mais aujourd'hui de véritables risques pour elles.

Planche photo 1 : Vue d'anciennes bâtisses dans la commune



A : La première station-service de la ville



B : Ancienne agence de la caisse nationale des caisses d'épargne CNCE en ruine

Crédit photo : FROUMAN O., 2025

Selon un responsable des services technique de la mairie, ces bâtis vétustes, envahis par la broussaille en pleine ville abritent des reptiles et des rats. En outre ils servent d'abris pour les délinquants et lieu de fumoir. L'entretien de ces espaces n'incombe pas à la marie. Celle-ci ne cesse d'interpeler le conseil régional et les propriétaires de ces équipements qui contribuent à rabaisser l'image du paysage urbain d'Agou. Malheureusement les questions d'affinité et des privilèges accordés à certaines personnes plombent les actions de répression.

3.3 L'occupation anarchique du domaine public

A l'instar de nombreuses communes ivoiriennes, celle d'Agou n'échappe pas au désordre urbain. On assiste ici à l'occupation anarchique des espaces du domaine public. Ces occupations se font sans autorisations légales. Il s'agit principalement des activités informelles telles que les ateliers de ferronneries et de mécaniques motos (Cf. Planche photo 2). Ces ateliers illégalement installés payent des taxes à la marie allant de 500F à 1000F par jours. Selon les acteurs une fois installés, les autorités municipales leur font payer ces taxes sans même se préoccuper des risques liés à ces occupations. Pour les autorités, ces personnes anarchiquement installées bénéficient le plus souvent du soutien de personnalités politiques influentes de la commune. Et pourtant les dangers liés à ce phénomène sont multiples. On note la pollution environnementale due aux débris de métaux et huiles de vidange déversées dans les exutoires qui finissent leur course dans les ménages. Cela créé des problèmes de santé en raison de la présence des déchets et substances toxiques. Ces occupations mettent en péril la vie des usagés notamment des piétons qui très souvent ont du mal à se déplacer sur des trottoirs encombrés.

Planche photo 2 : Vue des formes d'occupation anarchique du domaine public à Agou



A : Atelier de ferronnerie



B : Garage moto au centre-ville d'Agou

Crédit photo : FROUMAN O., 2025

Conclusion

Située au Sud-est du territoire ivoirien, précisément dans la région de la Mé et avec une superficie estimée à 190 Km², Agou est une commune aujourd'hui aux portes du grand Abidjan. Une commune attractive qui offre divers atouts (naturels, agricoles, économiques et culturels) mais très peu mis en valeur pour son développement. Les différents festivals et fêtes de génération sont des moments liesse. Il s'agit aussi d'un espace faiblement urbanisé soit 20% du territoire communal. Sa population relativement jeune 52% constitue un vivier important pour le secteur économique. Au plan infrastructurel, la commune dispose de plusieurs infrastructures traduites par l'implantation de 06 marchés, de 12 travées (Andé, Ayallo, Boudepé, Diapé, Grand-Akoudzin et N'guessankoi) et un marché moderne à Agou. En outre la commune bénéficie depuis 2024 de 25 Km de bitume urbain qui vient renforcer 15 km de bitume ancien. L'électrification et l'adduction en eau potable ont permis de désenclaver la totalité de ses villages en lui donnant l'allure d'une commune moderne. En définitive, la commune d'Agou dispose d'un potentiel structurel et naturel immense très peu mis en valeur. De ce fait, elle constitue aujourd'hui l'avenir du Grand Abidjan et mérite un regard prospectif.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] **ADJO G. N.** (2010), Le processus de communalisation et démocratie locale en Côte d'Ivoire, science sud N° 3, 15 p.
- [1] **ADOMON A.** (2002), Communalisation et urbanisation dans la région des lagunes, mémoire de master II, IGT, 37 p.

- [2] **ATTAHI K.** (2001), Problématique de l'urbanisation et les défis de la gestion municipale en Afrique Occidentale Centrale, 23p.
- [3] **BASTIE J. et DEZERT B.** (1980), L'espace urbain, Paris ; Masson, 381p.
- [4] **BOIZO O.** (1994), Grise, gestion municipale, participation populaire et rapports de pouvoir dans la ville ; Colloque international, ORSTOM, GIDIS, 75 P.
- [5] **BONNET J.** (2010), Encyclopédie Universel, PUF : Paris, 357 p.
- [6] **CANEL P. DELIS P. GIRARD C.** (1990), Construire la ville Africain : chronique du citadin constructeur, paris Karthala et ACCT 197p.
- [7] **DAHOU Y.** (1989), Pratique foncières en Côte d'Ivoire : le cache-cache entre Etat et mairies, Communication à la table ronde pluralisme juridique et pratiques sociales en Afrique Noire, Afrik Studi centrum, Leiden, 8 p.
- [8] **DIABAGATE A.** (2026), Implantation culturelle et essor de Bondoukou, Nouvelle Edition Balafon, 109p.
- [9] **DAHOU Y.** (1981), Etude de l'urbanisation de la périphérie d'Abidjan : l'urbanisation de Yopougon, Thèse de doctorat de 3ème cycle de l'université de Toulouse-Le-Mirail, 322 p.
- [10] **DUBRESSON A.** (1990), Reforme communale et gestion des villes de l'intérieur en Côte d'Ivoire : actes du colloque international de Ouagadougou, 5 octobre 1990, Bondy : ORSTOM. 12 P.
- [11] **ESSO Emmanuel,** (2014), *Méthodes de choix d'un échantillon représentatif ; Cours de méthodologie Master*, Université Félix Houphet Boigny ; IGT, Abidjan, 8p.
- [12] **GANNE B.** (1989), L'aménagement urbain à l'épreuve du quotidien. In politique Africaine, N° 34, Paris, Karthala, 158 p.
- [13] **GOGBE T.** (2003), Décentralisation, Urbanisation et Développement de la région du Nord-est de la Cote d'Ivoire, Thèse de doctorat, IGT, tome I, 200 p.
- [14] **GRUBER A.** (1996), La décentralisation et les institutions administratives, Armand COLIN, paris, 48 p.
- [15] **HAERINGER Ph,** (1979) La dynamique de l'espace urbain en Afrique noire et Madagascar : problème et politique urbain, in la croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar, colloque internationaux CNRS, Paris VII, pp 177-188.
- [16] **HAUHOOT A.A** (2002), Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, Educi 371 p.
- [17] **INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE,** (2003), *Profil de la pauvreté en Côte d'Ivoire en 1998*, INS, Abidjan, 35p.
- [18] **JAGLIN S. et DUBERSONE A.** (1994), Pouvoir et Cités d'Afrique noire. Décentralisation en question, Paris, Karthala-APAD, 304 p.
- [19] **KABRAN A.** (2000), Bilan et perspectives du processus de communalisation en Côte d'Ivoire : le pouvoir communal ; in CIREJ (Ed), 177 p.
- [20] **KIPRE P.** (1985), Ville de Côte d'Ivoire, Abidjan. NEA Tome 1, pp21-35.
- [21] **KOFFI B. E.,** (2002), Urbanisation et aménagement d'une commune : le cas des communes d'Adam, IGT, Thèse de Doctorat 332 p.
- [22] **LOBA A. D. F V.,** (2009), La problématique de la dotation en équipement : cas du département d'Alepé. Communication au colloque international Abidjan sur le thème : Perspectives de la géographie en Afrique subsaharienne du 15-16 et 17 septembre 2009. Université d'Abidjan Cocody (IGT), Abidjan, pp 23-28
- [23] **MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN,** (1982), *la Côte d'Ivoire en chiffres, édition 79-80*, Société Africaine d'Edition, Paris, 103p.
- [24] **MINISTERE DE L'INTERIEUR,** (1988), *L'opération de communalisation : deuxième phase 1986-1990 : bilan intermédiaire au titre des années 1986 et 1987, tome 1 ; annexe tome 2*, Ministère de l'intérieur, Abidjan, 152 p.
- [25] **MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT** (2002), Planification locale participative en Côte-d'Ivoire « guide du praticien », 246 p.
- [26] **YASSI G. A.** (2005), Production et gestion des déchets ménagères dans l'espace urbain : Le cas de la commune d'Adzopé ; Thèse doctorat, IGT, 452 p.